

NOTATION DU CRITERE DE LA CONTRIBUTION DU SOUMISSIONNAIRE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

Barème de notation

L'évaluation de la contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) se fonde sur les éléments de réponses fournis par le soumissionnaire dans l'**ANNEXE Q5** (questionnaire : « Contribution de l'entreprise au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) »).

En cas de communauté de soumissionnaires (consortium, association de bureaux ou pool pluridisciplinaire), la notation du critère est obtenue en calculant la moyenne des notes obtenues par chaque membre de la communauté de soumissionnaires.

Le barème de notation du critère de la contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) est le suivant :

Note	Éléments de jugement
5	Certificat EcoEntreprise « Développement durable - Responsabilité sociétale » (2013) Ou Certificat EcoEntreprise « Excellence » (2013) Ou Certificat Bcorporation « Outstanding » ou « Extraordinary » (2020) Ou Label Engagé RSE « Exemplaire » (2019) Ou Certificat Ecocook 2 feuilles et + (Silver, Gold, Platinum) (2024) Ou Certificat Entreprise citoyenne GOLD (2024) Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)
4.5	Certificat EcoEntreprise « Développement durable » (2013) Ou Certificat Entreprise citoyenne (2019) Ou Certificat Entreprise citoyenne SILVER (2024) Ou Certificat Bcorporation « Great » ou « Good » (2020) Ou Certificat Ecocook : 1 feuille (2024) Ou Label Valais Excellence (2024) Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)
4	Label Engagé RSE « Confirmé » (2019) Ou Évaluation Ecovadis « Platine » (2024) Ou Label CARBON FRI (2024) Ou Label Go Carbon Free (2021) Ou Certificat Ecocook Engagé (2024) Ou Certificat esg2go « checked » ou « checked and verified » ≥ 80 points (2023) Ou le cumul des Certificats ISO 50001 (2018) et ISO 45001 (2018) Ou le cumul des Certificats ISO 50001 (2018) et ISO 14001 (2015) Ou le cumul des Certificats ISO 45001 (2018) et ISO 14001 (2015) Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)

3.5	Label Engagé RSE « Progression » (2019)
	Ou Évaluation Ecovadis « Argent » ou « Or » (2024)
	Ou Label Climate Services « CO2-Reporting » ou « CO2-Engaged » ou « Carbon Neutral » (2018)
	Ou Certificat Ecocook Audit Initial (2024)
	Ou Certificat esg2go « checked » ou « checked and verified » ≥ 70 points (2023)
	Ou Certificat SA 8000 (2014)
	Ou Certificat ISO 14001 (2015)
3	Ou Certificat ISO 50001 (2018)
	Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)
	Label Engagé RSE « Initial » (2019)
	Ou Évaluation Ecovadis « Bronze » (2024)
	Ou Auto-déclaration EcoEntreprise vérifiée (2013)
	Ou Autoévaluation Label Engagé RSE « e-Engagé RSE » (2019)
	Ou Autoévaluation B Impact Assessment (2020)
3	Ou Auto-évaluation Ecocook (2024)
	Ou Certificat esg2go « checked » ou « checked and verified » ≥ 60 points (2023)
	Ou auto-évaluation Valais excellence basée sur un diagnostic de durabilité (2024)
	Ou STI Directory Leader (2021)
	Ou Certificat ISO 45001 (2018)
	Ou équivalent (preuve à charge du soumissionnaire)
3	
2	Notation en fonction des points obtenus en remplissant l'annexe Q5, questions 2.1 à 4.3
1	
0	
	Aucune contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux)

N°	Questions	Pts
2.1	Démarche en cours développement durable avec l'un des référentiels cités sous 1.1	5
2.2	Stratégie de développement durable	5
2.3	Organisation mise en place	5
2.4	Suivi des performances - monitoring	5
2.5	Communication	5
2.6	Achats responsables	5
2.7	Exigences développement durable du soumissionnaire vis-à-vis de ses sous-traitants, fournisseurs, partenaires	5
3.1	Gestion de l'énergie	5
3.2	Gestion des déchets	5
3.3	Plan mobilité	5
4.1	Attractivité de l'entreprise	5
4.2	Insertion et réinsertion professionnelles	5
4.3	Santé et sécurité	5
		65

Conversion des points en note :

Nbre de points	Note
50 à 65	3
40 à 49	2.5
30 à 39	2
20 à 29	1.5
10 à 19	1
1 à 9	0.5
	0

Vérification des preuves

Certaines preuves doivent être fournies lors de la remise de l'offre (questions 1.1, 1.2, 1.3 et 2.1), tandis que d'autres preuves doivent être fournies uniquement sur demande de l'adjudicateur (questions 2.2 à 4.3).

Lors de la vérification des preuves fournies par le soumissionnaire, le pouvoir adjudicateur doit contrôler :

- Le bénéficiaire du certificat (qui doit être le soumissionnaire et non ses fournisseurs, sous-traitants et/ou partenaires).
- La validité du certificat au moment du dépôt de l'offre.
- L'adéquation entre la réponse indiquée par le soumissionnaire dans le questionnaire et le certificat qu'il fournit à titre de preuve.

Si une preuve fournie par le soumissionnaire révèle que ce dernier a communiqué de fausses informations concernant sa certification ou dans les réponses apportées aux questions 2.1 à 4.3, l'adjudicateur devra examiner si la note de zéro doit être attribuée à l'offre pour ce critère ou si une exclusion du soumissionnaire de la procédure d'adjudication doit être prononcée en application de l'art. 44 AIMP 2019.

En cas de doute sur un certificat, l'adjudicateur peut s'adresser directement aux organismes de certification pour obtenir des précisions.

Afin de se prémunir contre d'éventuelles contestations de la part des soumissionnaires en relation avec le questionnaire développement durable, les adjudicateurs sont invités à intégrer la clause suivante dans leurs documents d'appel d'offres, en particulier dans la rubrique qui détaille la manière d'évaluer le critère « Contribution du candidat ou soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) » :

Il appartient au soumissionnaire de répondre consciencieusement au questionnaire « Contribution des soumissionnaires au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) » et de poser toute question nécessaire à l'adjudicateur en cas de besoin d'éclaircissements ou de doute sur la manière de remplir le questionnaire. En cas de doute quant aux réponses à apporter aux questions 1.1, 1.2 et 1.3, le soumissionnaire devra également répondre aux questions suivantes du questionnaire (questions 2.1 à 4.3). Un faux renseignement ou l'absence d'une information requise peut aboutir à une exclusion de l'offre du soumissionnaire.

Note sur la méthodologie utilisée pour évaluer les différents certificats et labels (barème de notation)

Face à la multiplication des certifications en matière de développement durable et à la complexité que représente leur évaluation et leur comparaison, le Guide romand pour les marchés publics a adopté la méthodologie développée par l'Etat de Vaud pour différencier ces certifications¹. Cette méthodologie permet de comparer et d'opérer une classification entre les différents certificats et labels pour aboutir au barème de notation du critère « Contribution du soumissionnaire au développement durable (aspects environnementaux et sociaux) ».

La méthodologie développée prend comme référence la norme ISO 26'000 relative à la responsabilité sociétale. Cette norme émanant de l'Organisation internationale de normalisation permet le développement d'un système de management du développement durable dans toute organisation (entreprise, collectivité, association, syndicat) et

¹ L'association Ecoparc a développé cette méthodologie sur mandat de l'Etat de Vaud. Le travail de développement de la méthodologie et d'évaluation des certifications a été effectué en 2020 dans le cadre des travaux de révision du Guide romand.

intègre les conventions internationales (Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, conventions de l'Organisation Internationale du Travail, etc.). Bien que les standards de la norme ISO 26'000 soient reconnus comme des lignes directrices qui accompagnent les organisations dans leurs démarches de développement durable, cette norme n'est en soi pas certifiante.

La méthodologie développée ici s'intéresse donc aux démarches certifiantes qui ont émergé depuis plusieurs années en matière de développement durable, en se fondant sur les lignes directrices de la norme ISO 26'000. Elle permet de comparer et de classer les certificats et labels en se basant sur les sept questions centrales et les trente-six domaines d'action qui composent la norme ISO 26'000. Ces sept questions font l'objet d'une pondération attribuée en fonction de leur importance (prioritaire, secondaire ou tertiaire).

Sur cette base, les principaux certificats et labels existant sur le marché et présentés dans le cadre de marchés publics ont été comparés à l'ISO 26'000 d'après les trois aspects suivants :

- **Niveau d'exhaustivité** : le niveau d'exhaustivité permet d'identifier la présence, respectivement l'absence, de l'intégralité des critères du certificat ou label analysé par rapport à ceux de la norme ISO 26'000.
- **Notion d'exigence** : la notion d'exigence représente le niveau d'engagement imposé par le certificat ou label analysé sur la mise en œuvre de ses critères par rapport à celui des critères de l'ISO 26'000.
- **Niveau de conformité** : le niveau de conformité de l'entreprise par rapport au référentiel étudié tient compte des niveaux possibles d'un certificat ou label, comme « Initial », « Progression », « Confirmé », etc.

L'évaluation de ces trois aspects permet d'attribuer une note entre 0 et 3.5 au certificat ou label analysé.

Des points supplémentaires peuvent être acquis par le certificat ou label analysé s'il intègre une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- Il est vérifié par un organisme de certification indépendant ou par un organisme dont le processus d'audit est certifié par la norme ISO 19'011 (lignes directrices pour l'audit des systèmes de management) = 0.5 point supplémentaire.
- Il intègre la notion d'amélioration continue (Plan-Do-Check-Act) = 0.5 point supplémentaire.
- Il intègre un niveau de performance qui permet à l'organisation certifiée de s'améliorer dans le cadre de la certification = 0.5 point supplémentaire.

Ainsi les certificats et labels analysés obtiennent une note finale entre 3 et 5 (cf. barème de notation).

A noter qu'en raison du **développement rapide des certifications en matière de développement durable**, certains certificats et labels ne figurent peut-être pas encore dans le barème de notation. En conséquence, les soumissionnaires ont **la possibilité d'apporter la preuve de l'équivalence de leur certification avec celles listées dans le barème de notation**.

Exemples d'évaluation :

a. Le **Label Engagé RSE « Initial » (2019)** obtient une note de 3 car :

- Il a obtenu une note de 1,5 dans la comparaison de son référentiel à celui de l'ISO 26'000 :
 - Son niveau d'exhaustivité est maximum, c'est-à-dire que l'ensemble des critères de cette certification est au moins équivalent à l'ISO 26'000.
 - Son niveau d'exigence est maximum, c'est-à-dire que le niveau d'engagement dans la mise en œuvre de l'ensemble des critères de cette certification est exigeant.
 - Son niveau de conformité est partiel : l'entreprise peut obtenir un score d'audit dans ce niveau « Initial » attestant d'une conformité au référentiel de cette certification de seulement 30%.
- Il cumule 3 demi-points supplémentaires car il est vérifié par un organisme de certification indépendant ou par un organisme dont le processus d'audit est certifié par la norme ISO 19'011, il intègre la notion d'amélioration continue et il intègre un niveau de performance qui permet à l'organisation certifiée de s'améliorer dans le cadre de la certification.

b. Le **Certificat EcoEntreprise « Excellence » (2013)** obtient une note de 5 car :

- Il a obtenu une note de 3,5 dans la comparaison de son référentiel à celui de l'ISO 26'000 :
 - Son niveau d'exhaustivité est maximum, c'est-à-dire que l'ensemble des critères de cette certification est au moins équivalent à l'ISO 26'000.
 - Son niveau d'exigence est maximum, c'est-à-dire que le niveau d'engagement dans la mise en œuvre de l'ensemble des critères de cette certification est exigeant.

- Son niveau de conformité est maximum : l'entreprise peut obtenir un score d'audit attestant d'une conformité au référentiel de cette certification de 100%.
 - Il cumule 3 demi-points supplémentaires car il est vérifié par un organisme de certification indépendant ou par un organisme dont le processus d'audit est certifié par la norme ISO 19'011, il intègre la notion d'amélioration continue et il intègre un niveau de performance qui permet à l'organisation certifiée de s'améliorer dans le cadre de la certification.
- c. **Le Label Valais Excellence (2024)** obtient une note de 4,5 car :
- Il a obtenu une note de 3,5 dans la comparaison de son référentiel à celui de l'ISO 26'000 :
 - Son niveau d'exhaustivité est élevé (mais pas maximum), c'est-à-dire que la plupart des critères de cette certification est au moins équivalent à l'ISO 26'000.
 - Son niveau d'exigence est élevé (mais pas maximum), c'est-à-dire que le niveau d'engagement dans la mise en œuvre de la plupart des critères de cette certification est exigeant.
 - Son niveau de conformité est maximum : l'entreprise peut obtenir un score d'audit attestant d'une conformité au référentiel de cette certification de 100%.

A noter que même si le niveau d'exhaustivité et le niveau d'exigence du Label Valais Excellence sont légèrement inférieurs à ceux, par exemple, de la Certification EcoEntreprise « Excellence », ces deux certifications obtiennent la note de 3,5 (avant l'ajout des demi-points supplémentaires). En effet, la note de 3,5 peut être atteinte avec une variation de 10% du résultat intermédiaire de l'évaluation (avant l'ajout des demi-points supplémentaires).

- Il cumule 2 demi-points supplémentaires car il est vérifié par un organisme de certification indépendant ou par un organisme dont le processus d'audit est certifié par la norme ISO 19'011, il intègre la notion d'amélioration continue mais ce label ne permet pas de distinguer les entreprises certifiées sur la base de leur performance obtenue dans le processus de labélisation (il n'y a pas de distinction de niveau dans ce label).

Pour toute question à propos de cette annexe :

- Conférence romande sur les marchés publics (éditeur du Guide romand) : info.ccmp@vd.ch
- Office cantonal de la durabilité et du climat de l'Etat de Vaud : info.durable@vd.ch